La sécurité à Lancy

Thierry Aeschbacher
Conseiller municipal

Plan de la présentation

- Organisation de la sécurité à Lancy
- Les APM
- Les Missions
- Le quartier du Plateau
- Discussion et échanges

Organisation

Le Groupement de Sécurité de Lancy (GSL)

Convention entre les autorités et les organismes responsables de la sécurité à Lancy (signé en 1994)

- Les samaritains
- Les sapeurs-Pompiers
- La protection civile Lancy – Cressy
- Les sauveteurs auxiliaires
- Les service de l'environnement
- La police municipale

Agents de Police Municipale

- Actuellement 2 postes de police (Marbriers / Bâtiment administratif municipal)
- 19 agents assermentés (+ 1 en août et deux par la suite)
- 24 patrouilleuses scolaires
- 2 agents de civilités
- 2 collaborateurs administratifs
- 1 agent du stationnement
- La police municipale est présente sur le terrain tous les jours du lundi au vendredi de 6h00 à 0h30, le samedi de 17h00 à 0h30, le dimanche, durant la belle saison, de 10h00 à 18h00
- Possède un numéro d'appel 0800 417 417
- Patrouilles intercommunales

Missions

La police municipale a pour mission d'assurer la sécurité et la tranquillité de la population, contribuant ainsi à son bien-être.

- Contrôle de l'usage accru du domaine public,
- Lutte contre le bruit, du maintien de la tranquillité publique
- Contrôles en matière de circulation routière (dès 2013)
- Prévention et de la répression en matière de propreté,
- Répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants

- Contrat local de sécurité signé en 2015 avec le DES (Police)

  - Lutter contre les incivilités (salubrité et tranquillité publique)
  - Lutte contre la délinquance (stupéfiants)
  - Prévention et lutte contre les infractions routières

Quartier du Plateau

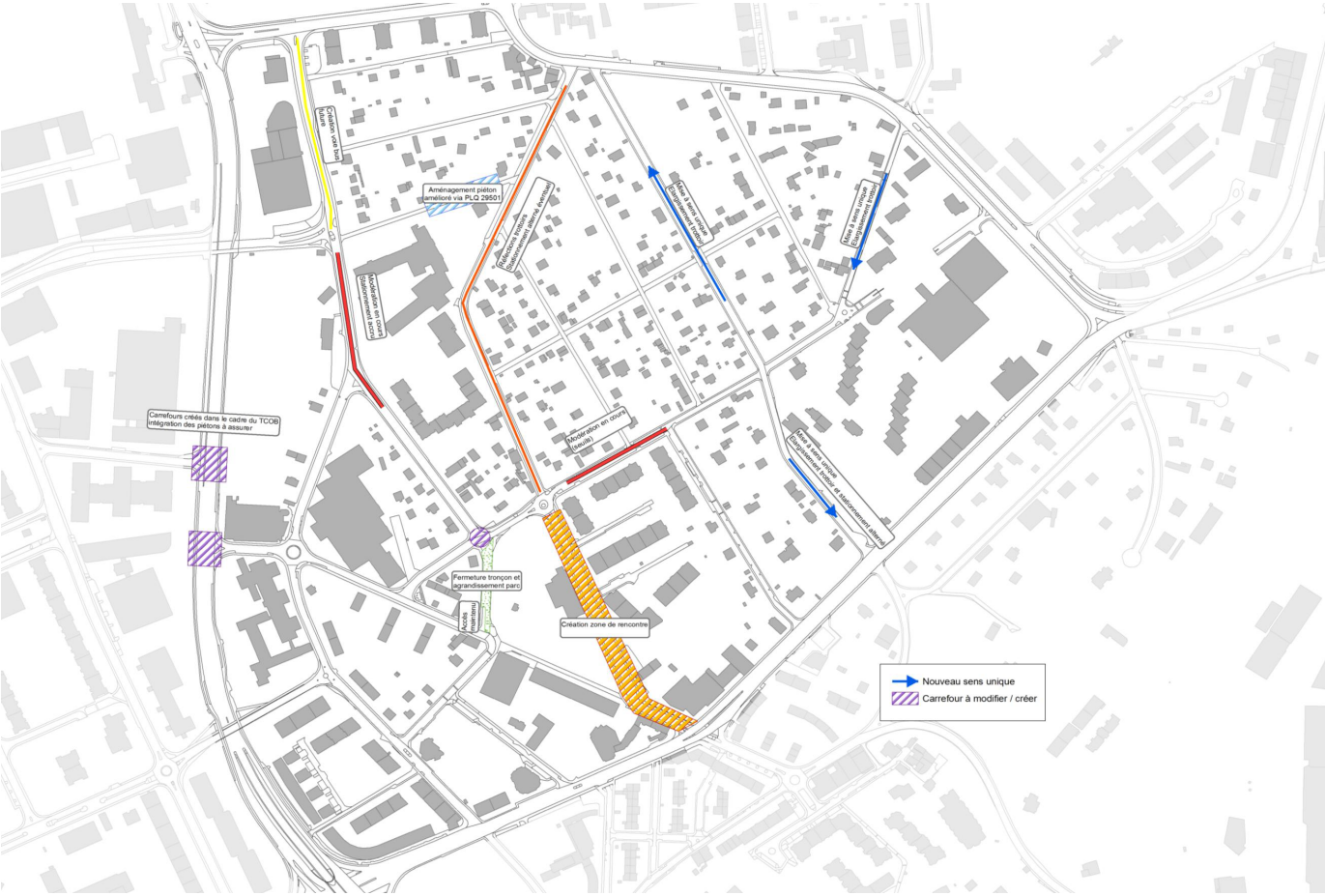

Echanges